

**CONSULTATION DU PUBLIC
SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL MODIFIANT L'ARRÊTÉ
PRÉFECTORAL N° 11265 DU 23 DÉCEMBRE 2021 PORTANT
INSTITUTION DE LA MISE EN RÉSERVE QUINQUENNALE DE COURS
D'EAU, SECTIONS DE COURS D'EAU OU PLANS D'EAU DANS LE
DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR POUR LES ANNÉES 2022-2027**

Au titre de l'article L123-19-1 du code de l'environnement, la direction départementale des territoires (DDT) de la Côte d'Or organise une consultation du public sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté préfectoral n° 11265 du 23 décembre 2021 portant institution de la mise en réserve quinquennale de cours d'eau, sections de cours d'eau ou plans d'eau dans le département de la Côte d'Or pour les années 2022-2027

La consultation est ouverte jusqu'au lundi 11 décembre 2023 inclus.

Les observations sont à retourner transmettre :

- par voie électronique à l'adresse suivante :
ddt-ser-ope@cote-dor.gouv.fr
- ou par courrier à l'adresse suivante :
Direction départementale des territoires de la Côte d'Or
Service de l'eau et des risques
57, rue de Mulhouse
BP 53317
21 033 DIJON CEDEX

en indiquant clairement le titre du projet de décision dans l'objet du message ou du courrier.

Une fois la décision définitive signée, elle sera accessible en ligne ainsi que la synthèse des observations.